

Parc amazonien de Guyane

Orientation 01-3: Participer à l'objectif d'éradication de l'orpaillage illégal

[...]

SOUS-ORIENTATION I-3-3 Optimiser la lutte contre l'orpaillage illégal sur le territoire du Parc national

[...]

- **Mesure I-3-3-2 Renforcer la coopération entre les forces de l'ordre et les agents du Parc national, à tous les niveaux, pour optimiser le traitement des données de surveillance et faciliter l'intervention des forces de l'ordre sur le territoire**

Il s'agit d'optimiser la coopération sur le terrain entre les agents de l'Établissement public et les forces de l'ordre en charge de la lutte contre l'orpaillage illégal à différents niveaux ; cela afin d'optimiser le traitement des données de surveillance et faciliter l'intervention des forces de l'ordre sur le territoire (appui à la préparation des opérations, voire à leur déroulement dans une certaine mesure).

Rôle de l'EPPAG : pilote.

Partenaires identifiés : Préfecture, ONF, Gendarmerie nationale, FAG, douanes, PAF, autres forces de police.

[...]

- **Mesure I-3-3-4 Développer les actions de coopération transfrontalière entre les forces de l'ordre françaises, brésiliennes et surinamaises**

Plusieurs éléments et notamment les bases logistiques situées sur les rives surinamaises et brésiliennes contribuent grandement à permettre à l'orpaillage illégal de se maintenir en Guyane. La coopération avec ces pays est donc un maillon nécessaire à l'optimisation de la lutte contre l'orpaillage illégal.

Rôle de l'EPPAG : partenaire.

Pilotes potentiels : Préfecture.

Partenaires identifiés : DEAL, ONF, Gendarmerie nationale, FAG, Parc national des Tumucumaques.

Page 63 de la Charte PAG

Référence ID de l'article : #2969

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-13 08:10